

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

Séance du mardi 16 septembre 2025
Délibération n°2025-82-VM

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 septembre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1^{ère} convocation du conseil : 8 septembre 2025

Objet : Modification de la délibération n° 2025-50 VM du 19 juin 2025 concernant l'acquisition des parcelles AW 808-AW 809 au profit de Madame NATCHIMIE Josiane divorcée ALPHONSE

Étaient présents (17) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire,

Mme Madly MARIGNAN, M. Eliodore TORVIC, Mme Darling DUFORT, Mme Katia BOSSOU, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (06) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire à Mme Darling DUFORT, Conseillère municipale

M. David O'REILLY, Conseiller Municipal, à M. Ismaël NEMOR, Conseiller Municipal
Mme Josiane DUPRE, Conseillère Municipale à M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire
M. Josué MOGE, Conseiller Municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire
M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal à M. Guy GOBER, Conseiller municipal

Étaient absents (10) :

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Suzanne MAZOE, M. Roméo JEWANI, M. Martin LABRUNE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Yves THIVER** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

VU le rapport n°81/2025/VM de Monsieur le Maire ;

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis du service d'évaluation de la DGFIP fixant la valeur vénale ;

VU la délibération n°2025-50-VM du 19 juin 2025 approuvant la cession à titre onéreux des parcelles cadastrées AW 808 -AW 809 situées au lieu-dit Matiti

VU la demande formulée par Madame NATCHIMIE Josiane divorcée ALPHONSE

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la modification de son identité usuelle sur la délibération initiale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

D'approuver la cession à titre onéreux des parcelles de terrain cadastrées AW 808 -AW 809, situées au lieu-dit Matiti, **au bénéfice de Madame NATCHIMIE Josiane divorcée ALPHONSE et de son conjoint Monsieur LEMAIRE Christophe, Jean**, pour un montant **30 027.00 €** (trente mille et vingt-sept euros) après application de l'abattement de 40%.

ARTICLE 2 :

D'approuver l'instauration d'une clause d'interdiction d'aliéner pendant une période de neuf ans.

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire, sous réserve de l'article 2, à signer l'acte notarié de cession ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 17 septembre 2025